



## Réunion du Conseil Municipal du lundi 10 mars 2025 à 19h00

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trois mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Etaient présents : Michel CASMARET - Américo DA SILVA - Annick DEMENUS - Philippe HANRION - Nadia HAMAMA - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE - Régine MATHOUILLOT - Gilbert MONELLE - Myriam TESSARI formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Serge DOSDA - Olivier ZDUN

Secrétaire de séance : Annick DEMENUS

### Ordre du jour

- (1) (7.1) CFU 2024 – Commune
- (2) (7.1) CFU 2024 – Régie de Transport
- (3) (5.7) SIDEET – renouvellement convention PEI
- (4) (5.7) CCAM – convention de mise à disposition et entretien courant des pistes cyclables, voies partagées et sentiers de randonnée
- (5) Désaffection et Déclassement d'une partie d'un chemin communal – Rue des Lilas (point retiré de l'ordre du jour évoqué en divers)
- (6) Divers

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/01/2025**

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :  
– **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025.

### **02/2025- Compte financier unique (CFU) 2024 - commune**

Monsieur le Maire expose :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune d'Elzange a été retenue comme collectivité expérimentatrice.



Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	142 684,57	431 256,00	573 940,57
	Recettes réalisées (1)	B	31 848,40	468 908,43	500 756,83
	Restes à réaliser	C	14 700,00	0,00	14 700,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	147 104,65	607 735,53	754 840,18
	Dépenses réalisées (1)	E	76 589,85	442 843,70	519 433,55
	Restes à réaliser	F	12 000,00	0,00	12 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-44 741,45	26 064,73	-18 676,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 420,08	176 479,53	180 899,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-40 321,37	202 544,26	162 222,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	2 700,00	0,00	2 700,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-37 621,37	202 544,26	164 922,89

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 12 POUR) le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique de la commune 2024
- DECIDE d'affecter au B.P. 2025 de la commune l'excédent de fonctionnement 2024 de la façon suivante:
  - ⇒ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté + 164 922.89 €
  - ⇒ au compte 1068 affectation en réserve investissement 37 621.37 €

### 03/2025- Compte financier unique (CFU) 2024 – régie de transport

Monsieur le Maire expose :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget de la régie de transport pour l'exercice 2024.



Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune d'Elzange a été retenue comme collectivité expérimentatrice.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la régie de transport, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	25 688,31	25 688,31
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	26 862,65	26 862,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 000,00	42 170,00	52 170,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	27 708,54	27 708,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-845,89	-845,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	55 080,00	16 481,69	71 561,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	55 080,00	15 635,80	70 715,80
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	55 080,00	15 635,80	70 715,80

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 12 POUR) le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique de la régie de transport 2024
  - DECIDE d'affecter au B.P. 2025 de la régie de transport l'excédent d'exploitation 2024 de la façon suivante:

⇒ au compte 002 Excédent d'exploitation reporté	+ 15 635.80 €
---	---------------



#### **04/2025 – SIDEET – CONVENTION CONTROLE POTEAUX INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle :

En 2022, la commune avait retenu le SIDEET pour l'entretien et les réparations des poteaux d'incendie qui connaît parfaitement le réseau de la collectivité et dont les prestations donnent entière satisfaction.

L'engagement est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Le SIDEET propose de reconduire la convention pour la période 2025-2027

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 13 POUR) le Conseil municipal :

- ACCEPTE la convention de **vérification et d'entretien** des PEI avec le SIDEET ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent.

#### **05/2025 – CCAM – Convention de mise à disposition et entretien courant des pistes cyclables, voies partagées et sentiers de randonnée**

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) investit dans la mise en œuvre d'un réseau ambitieux de 13 sentiers de randonnées et 45 kilomètres de pistes cyclables. Une grande majorité des tronçons a déjà été réalisée dès lors que la maîtrise foncière était avérée.

Pour que ces linéaires soient empruntés par le plus grand nombre et restent pérennes, il est primordial d'assurer leur entretien.

En décembre 2023, des principes d'entretien de ces espaces avaient été actés en Conseil Communautaire mais n'avaient pas fait l'objet d'une unanimité de la part des communes qui pour certaines ont considéré ne pas avoir les moyens pour permettre cet entretien.

La CCAM propose la signature d'une convention de mise à disposition des chemins sur lesquels ont été réalisées les pistes cyclables, voies partagées et sentiers de randonnée.

La convention prévoit également la répartition des tâches d'entretien.

Les modalités complètes sont détaillées dans le projet de convention jointe à la présente délibération.

La Commune d'Elzange restera notamment responsable de la surveillance générale, du pouvoir de police et de la remontée d'information à l'intercommunalité.

En parallèle, la gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un traitement au cas par cas, chaque situation pouvant relever d'une responsabilité différente (commune, CCAM, Syndicat Intercommunal, riverain...). En cas de problème, une visite sur site sera effectuée pour déterminer la responsabilité de chacun.



Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (1 CONTRE ; 1 ABSTENTION ; 11 POUR) le Conseil municipal :

- DE VALIDER la convention proposée en annexe de la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ;

*Liste des délibérations du 10/03/2025 :*

- (1) CFU 2024 – Commune
- (2) CFU 2024 – Régie de Transport
- (3) SIDEET – renouvellement convention PEI
- (4) CCAM – convention de mise à disposition et entretien courant des pistes cyclables, voies partagées et sentiers de randonnée
- (5) Divers

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Désaffection et déclassement d'une partie d'un chemin communal – Rue des Lilas
- Règlement intérieur du centre socioculturel Serge SOULET
- CR commission travaux
- Appartement au-dessus du centre socioculturel Serge SOULET
- Anniversaire des 10 ans rénovation du centre socioculturel Serge SOULET
- Rapport de MLNM
- Réunion SPRH du 11/03/2025
- Rapport de la gendarmerie
- Réunion CCAM du 04/04/2025
- Déjections canines

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Le Maire,  
Philippe HANRION*

*La Secrétaire de séance,  
Annick DEMENUS*